

2012/5076 - Approbation du bilan 2012 du dispositif PRODIJ (Direction du Développement Territorial) (BMO du 10/12/2012, p. 2870)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération a pour objet de rendre compte des versements des subventions PRODIJ réalisés au cours de l'année 2012.

Conçu en 2007, le dispositif PRODIJ (PROjets D'Initiative Jeune) soutient les jeunes lyonnais dans la mise en œuvre de projets. Ces projets individuels ou collectifs sont expertisés par la Mission Jeunesse de la Ville. Une fois que tous les aspects d'organisation, de budget, de communication... sont stabilisés, le jeune ou le groupe de jeunes, présente son projet devant une Commission composée de partenaires et d'élus d'arrondissement. Cette Commission sert notamment à évaluer la motivation, l'investissement ainsi que la valeur ajoutée du projet qu'elle soit personnelle ou d'intérêt général. La Commission décide du versement de la subvention qui varie de 800 à 1.200 euros.

La semaine dernière, la Ville a honoré 13 projets PRODIJ parmi la centaine soutenue cette année. Tous d'un grand intérêt, ils ont été, comme chaque année, très divers. D'une application sur tablette numérique pour commenter des vitraux, jusqu'à un échange de pratiques entre étudiants lyonnais et togolais en orthophonie, en passant par l'organisation de la participation à un tournoi de foot en Espagne, par des jeunes de Mermoz.

C'est ainsi que Lyon aide ses jeunes : en soutenant leurs initiatives, techniquement et financièrement. Et si certaines paraissent plus modestes que d'autres, elles ont toutes transformé ou fortement marqué la vie de ces jeunes.

Un dernier mot, mes chers Collègues, allez voir le site PRODIJ, vous verrez alors que nos jeunes sont une mine inépuisable d'engagement et de joie de vivre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)